

**Information à l'attention des riverains de la RN21 – réalisation d'une passerelle piétons et cyclistes  
Commune de Saint-Antoine de Ficalba**

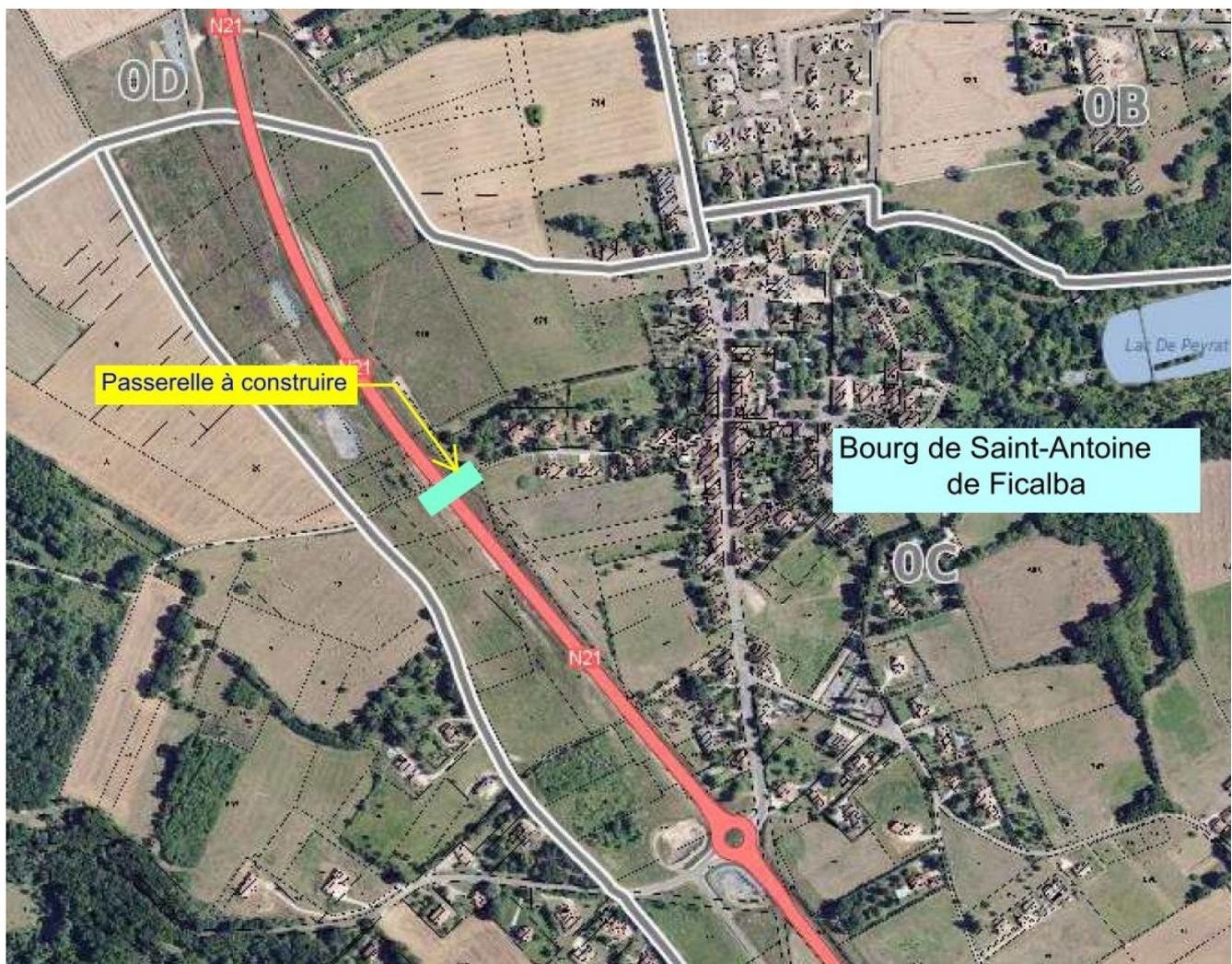
La déviation de la RN21 au droit des virages de Pujols et de Saint-Antoine de Ficalba a été mise en service en 2010, améliorant ainsi les conditions de fluidité et de sécurité sur l'itinéraire. Cette opération comprenait également la réalisation d'ouvrages annexes, notamment divers rétablissements de voies ou chemins.

Un franchissement pour piétons et cyclistes à proximité du rond-point des Garrostes, également inclus dans le programme de l'opération, a fait l'objet d'études plus longues qui permettent aujourd'hui sa concrétisation, après concertation avec la commune de Saint-Antoine de Ficalba. Il a été prévu pour la mise à 2x2 voies de la RN21, sur cette section qui actuellement n'est qu'à 2 voies.

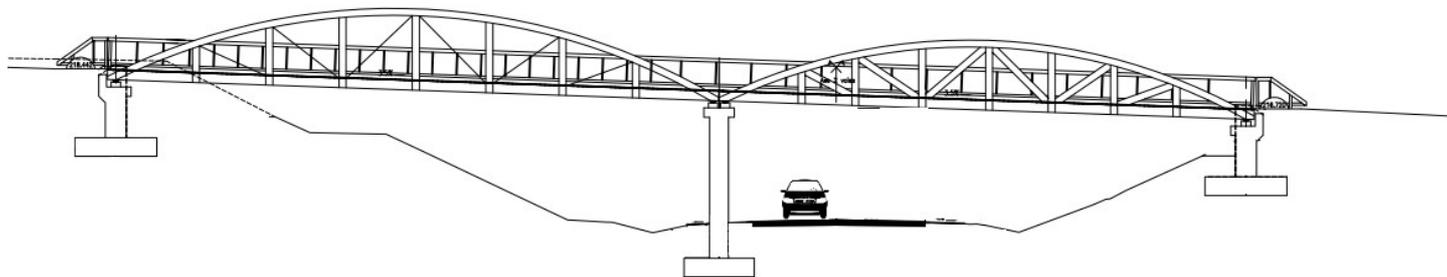
**Après une période de préparation au cours de l'été, les travaux de cet ouvrage, une passerelle au-dessus de la RN21, démarreront le 2 novembre 2016 pour un délai de 3 mois**

**Présentation des travaux :**

La déviation de Saint Antoine de Ficalba coupe un ancien chemin rural à l'ouest du bourg de Saint-Antoine de Ficalba (chemin rural de Saint-Antoine de Ficalba à Castella, rue de la Passerelle). L'ouvrage prochainement réalisé permettra le rétablissement de cette voie. Elle sera remise à la commune à l'issue des travaux.



Cette passerelle permettra la circulation des piétons, des cyclistes et des personnes à mobilité réduite sur une voie de trois mètres de large. Elle est constituée de deux travées indépendantes d'une portée totale de 48 mètres. Ces travées seront préfabriquées avant transport sur site puis mises en place.



Le chantier a été organisé de manière à limiter au strict minimum les perturbations sur le réseau routier. Les travaux nécessiteront ponctuellement (2-3 jours) la mise en place d'une déviation de la RN21 par le bourg de Saint-Antoine de Ficalba, lors de la pose de la passerelle sur les appuis.